



Assemblée générale

Distr. générale
21 novembre 2017
Français
Original : anglais

Soixante-douzième session
Point 148 de l'ordre du jour
**Financement du Mécanisme international
appelé à exercer les fonctions résiduelles
des tribunaux pénaux**

Deuxième rapport sur l'exécution du budget du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux pour l'exercice biennal 2016-2017

Rapport du Secrétaire général*

Résumé

On trouvera dans le présent rapport une estimation du montant définitif que devraient atteindre les dépenses du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux pour l'exercice biennal 2016-2017, compte tenu de l'écart entre, d'une part, les taux d'inflation et les taux de change et, d'autre part, les hypothèses retenues dans le premier rapport sur l'exécution du budget (A/71/579), que l'Assemblée générale a examiné à sa soixante et onzième session et sur la base duquel elle a révisé le montant des crédits ouverts et des recettes prévues pour l'exercice.

Le montant définitif que devraient atteindre les dépenses du Mécanisme international pour l'exercice biennal 2016-2017 s'élève à 131 966 100 dollars, ce qui représente une diminution de 3 781 600 dollars. Cette diminution s'explique par l'appréciation du dollar par rapport à l'euro et au shilling tanzanien, une inflation plus faible que prévu et une baisse des dépenses afférentes aux postes et aux autres objets de dépense. Le montant définitif des recettes de l'exercice biennal 2016-2017 est estimé à 11 381 400 dollars, ce qui représente une augmentation de 787 200 dollars. En conséquence, si l'on additionne les écarts que représentent les montants définitifs des dépenses et des recettes estimés pour l'exercice biennal 2016-2017, on obtient une baisse de 4 568 800 dollars.

* La date de soumission du rapport tient compte de la nécessité de présenter les chiffres les plus récents concernant les dépenses effectives pour permettre de faire de meilleures prévisions.



I. Introduction

1. Le deuxième rapport sur l'exécution du budget du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux pour l'exercice biennal 2016-2017 donne une estimation du montant définitif des dépenses et des recettes de l'exercice. Les chiffres présentés prennent en compte, selon la méthode approuvée d'actualisation des coûts, les dépenses effectivement engagées au cours des 22 premiers mois de l'exercice, les dépenses prévues pour les 2 derniers mois et l'écart entre, d'une part, les taux d'inflation et les taux de change et, de l'autre, les hypothèses retenues dans le premier rapport (A/71/579), que l'Assemblée générale a examiné à sa soixante et onzième session et sur la base duquel elle a révisé le montant des crédits ouverts et des recettes prévues pour l'exercice 2016-2017.

2. Les activités judiciaires constituant l'essentiel des activités du Mécanisme international prévues pour l'exercice biennal 2016-2017, c'est leur déroulement qui détermine la plus grande partie des dépenses.

II. Explication de l'évolution du montant des crédits demandés

3. L'écart entre le montant définitif des dépenses et des recettes et le montant révisé des crédits ouverts et des recettes prévues pour l'exercice biennal 2016-2017, approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 71/269, représente une baisse de 4 568 800 dollars, comme indiqué dans les tableaux 1 et 2.

Tableau 1

Modifications prévues et montant proposé pour les crédits définitifs, par composante

(En milliers de dollars des États-Unis)

Composante	Montant révisé des crédits ouverts pour 2016-2017	Modifications envisagées			Total	Montant proposé pour les crédits définitifs 2016-2017
		Taux de change	Inflation	Taux d'occupation des postes et autres facteurs		
Dépenses						
Arusha						
Chambres	3 550,4	(23,8)	(14,3)	(3 096,4)	(3 134,5)	415,9
Bureau du Procureur	9 819,5	(77,4)	(3,1)	(2 417,2)	(2 497,7)	7 321,8
Greffe	57 115,1	(509,1)	(121,2)	(18 333,4)	(18 963,7)	38 151,4
Gestion des registres et archives	3 298,3	(26,6)	6,9	763,8	744,1	4 042,4
Engagements au titre de la pension des juges et de l'assurance maladie après la cessation de service des anciens membres du personnel	3 420,7	(25,7)	(15,4)	–	(41,1)	3 379,6
Tribunal pénal international pour le Rwanda : dépenses de liquidation	–	–	–	2 622,4	2 622,4	2 622,4
Total partiel	77 204,0	(662,6)	(147,1)	(20 460,8)	(21 270,5)	55 933,5
La Haye						
Chambres	2 888,0	(22,7)	2,3	(245,4)	(265,8)	2 622,2
Bureau du Procureur	9 522,4	(53,4)	(0,9)	4 361,4	4 307,1	13 829,5
Greffe	42 450,8	(236,7)	(10,7)	13 396,4	13 149,0	55 599,8

Composante	Modifications envisagées					Montant proposé pour les crédits définitifs 2016-2017
	Montant révisé des crédits ouverts pour 2016-2017	Taux de change	Inflation	Taux d'occupation des postes et autres facteurs	Total	
Gestion des registres et archives	3 524,2	(16,1)	(7,1)	262,0	238,8	3 763,0
Total partiel	58 385,4	(328,9)	(16,4)	17 774,4	17 429,1	75 814,5
New York						
Appui au Mécanisme international	158,3	–	1,1	58,7	59,8	218,1
Total partiel	158,3	–	1,1	58,7	59,8	218,1
Total des dépenses (montant brut)	135 747,7	(991,5)	(162,4)	(2 627,7)	(3 781,6)	131 966,1
Recettes						
Contributions du personnel	10 594,2	(59,7)	(18,6)	865,5	787,2	11 381,4
Total des ressources nécessaires (montant net)	125 153,5	(931,8)	(143,8)	(3 493,2)	(4 568,8)	120 584,7

Tableau 2

Modifications prévues et montant proposé pour les crédits définitifs, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	Modifications envisagées					Montant proposé pour les crédits définitifs 2016-2017
	Montant révisé des crédits ouverts pour 2016-2017	Taux de change	Inflation	Taux d'occupation des postes et autres facteurs	Total	
Dépenses						
Arusha						
Postes	26 718,2	(212,1)	108,2	(3 061,3)	(3 165,2)	23 553,0
Autres dépenses de personnel	21 743,8	(218,0)	(131,6)	(11 502,7)	(11 852,3)	9 891,5
Émoluments des non-fonctionnaires	6 114,9	(41,0)	(24,6)	(3 096,4)	(3 162,0)	2 952,9
Consultants	64,2	(0,7)	(0,4)	38,7	37,6	101,8
Experts	296,6	(3,1)	(1,9)	(198,6)	(203,6)	93,0
Voyages du personnel	1 691,1	–	3,2	(343,5)	(340,3)	1 350,8
Services contractuels	4 512,0	(46,9)	(28,5)	(1 691,6)	(1 767,0)	2 745,0
Frais généraux de fonctionnement	7 101,4	(73,9)	(44,4)	(742,5)	(860,8)	6 240,6
Dépenses de représentation	22,1	(0,2)	(0,2)	–	(0,4)	21,7
Fournitures et accessoires	795,5	(8,2)	(4,8)	–	(13,0)	782,5
Mobilier et matériel	2 423,6	(25,5)	(15,6)	(215,0)	(256,1)	2 167,5
Aménagement des locaux	21,1	(0,2)	(0,1)	–	(0,3)	20,8
Subventions et contributions	825,0	–	–	1 765,2	1 765,2	2 590,2
Contribution du personnel	4 874,5	(32,8)	(6,4)	(1 413,1)	(1 452,3)	3 422,2
Total partiel	77 204,0	(662,6)	(147,1)	(20 460,8)	(21 270,5)	55 933,5

Objet de dépense	Montant révisé des crédits ouverts pour 2016-2017	Modifications envisagées			Total	Montant proposé pour les crédits définitifs 2016-2017
		Taux de change	Inflation	Taux d'occupation des postes et autres facteurs		
La Haye						
Postes	11 840,6	(52,2)	(25,8)	820,2	742,2	12 582,8
Autres dépenses de personnel	22 120,2	(139,4)	10,5	12 814,6	12 685,7	34 805,9
Émoluments des non-fonctionnaires	2 551,0	(22,7)	1,7	(159,7)	(180,7)	2 370,3
Experts	30,2	(0,2)	0,1	16,5	16,4	46,6
Voyages des représentants	337,0	–	0,6	(85,7)	(85,1)	251,9
Voyages du personnel	807,4	–	1,7	182,7	184,4	991,8
Services contractuels	4 476,4	(28,0)	2,1	1 648,4	1 622,5	6 098,9
Frais généraux de fonctionnement	7 540,1	(47,1)	3,6	508,8	465,3	8 005,4
Dépenses de représentation	9,0	(0,1)	–	–	(0,1)	8,9
Fournitures et accessoires	319,6	(2,2)	0,4	37,7	35,9	355,5
Mobilier et matériel	1 610,3	(9,9)	0,8	316,3	307,2	1 917,5
Aménagement des locaux	31,3	(0,2)	0,1	–	(0,1)	31,2
Subventions et contributions	1 008,5	–	–	(598,5)	(598,5)	410,0
Contribution du personnel	5 703,8	(26,9)	(12,2)	2 273,1	2 234,0	7 937,8
Total partiel	58 385,4	(328,9)	(16,4)	17 774,4	17 429,1	75 814,5
New York						
Postes	142,4	–	1,1	53,2	54,3	196,7
Contributions du personnel	15,9	–	–	5,5	5,5	21,4
Total partiel	158,3	–	1,1	58,7	59,8	218,1
Total des dépenses (montant brut)	135 747,7	(991,5)	(162,4)	(2 627,7)	(3 781,6)	131 966,1
Recettes						
Contribution du personnel	10 594,2	(59,7)	(18,6)	865,5	787,2	11 381,4
Total des ressources nécessaires (montant net)	125 153,5	(931,8)	(143,8)	(3 493,2)	(4 568,8)	120 584,7

A. Modification des hypothèses budgétaires

Taux de change et inflation (diminution : 1 153 900 dollars)

4. Les paramètres d'inflation et de taux de change appliqués au calcul des ajustements à apporter aux ressources demandées pour 2017 reposent sur les taux effectivement constatés en 2017, et non sur les taux approuvés aux fins du calcul des crédits révisés pour 2016-2017. Pour 2016, les ajustements sont fondés sur les taux effectivement constatés en 2016 et non sur les taux de change et d'inflation approuvés aux fins du calcul des crédits révisés pour 2016-2017, qui étaient fondés sur des projections pour les deux derniers mois de 2016.

5. Pour calculer les effets des fluctuations de taux de change observées en 2017, on a retenu les taux effectivement constatés entre janvier et novembre, celui du mois

de novembre 2017 ayant été appliqué au mois de décembre 2017. On trouvera à l'annexe I du présent rapport des informations détaillées sur les hypothèses retenues.

6. La diminution des dépenses imputable à ces facteurs s'explique par l'appréciation du dollar par rapport à l'euro et au shilling tanzanien (991 500 dollars) et par une diminution des taux d'inflation (162 400 dollars).

7. Pour opérer les ajustements dictés par l'inflation, on a retenu les données les plus récentes (taux de novembre 2017) sur les indices des prix à la consommation ainsi que les ajustements résultant de variations des coefficients d'ajustement effectivement appliqués à la rémunération des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et du barème des traitements des agents des services généraux et des catégories apparentées.

B. Taux d'occupation des postes et autres facteurs

8. Les modifications indiquées dans la colonne « Taux d'occupation des postes et autres facteurs » sont expliquées ci-dessous.

Chambres

Tableau 3

Modifications prévues et montant proposé pour les crédits définitifs, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	Montant révisé des crédits ouverts pour 2016-2017	Modifications envisagées			Total	Montant proposé pour les crédits définitifs 2016-2017
		Taux de change	Inflation	Taux d'occupation des postes et autres facteurs		
Arusha						
Émoluments des non-fonctionnaires	3 550,4	(23,8)	(14,3)	(3 096,4)	(3 134,5)	415,9
Total partiel	3 550,4	(23,8)	(14,3)	(3 096,4)	(3 134,5)	415,9
La Haye						
Émoluments des non-fonctionnaires	2 551,0	(22,7)	1,7	(159,7)	(180,7)	2 370,3
Frais de voyage des représentants	337,0	–	0,6	(85,7)	(85,1)	251,9
Total partiel	2 888,0	(22,7)	2,3	(245,4)	(265,8)	2 622,2
Total	6 438,4	(46,5)	(12,0)	(3 341,8)	(3 400,3)	3 038,1

Émoluments des non-fonctionnaires (diminution de 3 256 100 dollars, résultant d'une sous-utilisation des crédits de 3 096 400 dollars à Arusha et d'une sous-utilisation des crédits de 159 700 dollars à La Haye)

9. La diminution tient aux facteurs suivants :

a) Une sous-utilisation des crédits à Arusha, due au fait que l'activité judiciaire a été moins importante que prévu car les procès de deux accusés en fuite n'ont pas pu avoir lieu, ceux-ci n'ayant pas été arrêtés au cours de l'exercice ;

b) Une sous-utilisation des crédits à La Haye, qui s'explique principalement par les faits suivants : i) l'un des accusés, Goran Hadžić, est décédé en juillet 2016,

ce qui a conduit le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie à clore la procédure avant que l'affaire ait pu être renvoyée au Mécanisme international ;
ii) les honoraires journaliers moyens des juges ont été inférieurs aux prévisions, passant de 595 dollars à 670 dollars durant l'exercice 2016-2017, contre un taux journalier de 714 dollars prévu dans le budget de l'exercice.

Voyages des représentants (diminution de 85 700 dollars résultant d'une sous-utilisation des crédits uniquement à la Haye)

10. La diminution tient à la planification optimale des voyages et au fait que les dépenses afférentes aux réunions plénières des juges du Mécanisme international tenues à la Haye en 2016 ont été inférieures aux prévisions.

Bureau du Procureur

Tableau 4

Modifications prévues et montant proposé pour les crédits définitifs, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	Montant révisé des crédits ouverts pour 2016-2017	Modifications envisagées			Total	Montant proposé pour les crédits définitifs 2016-2017
		Taux de change	Inflation	Taux d'occupation des postes et autres facteurs		
<i>Dépenses</i>						
Arusha						
Postes	4 659,3	(36,9)	19,1	795,6	777,8	5 437,1
Autres dépenses de personnel	3 065,9	(30,5)	(18,3)	(2 396,4)	(2 445,2)	620,7
Experts	137,2	(1,5)	(0,9)	(104,8)	(107,2)	30,0
Voyages du personnel	684,6	–	1,3	(288,4)	(287,1)	397,5
Services contractuels	67,2	(0,7)	(0,4)	(38,8)	(39,9)	27,3
Frais généraux de fonctionnement	369,1	(3,8)	(2,3)	(211,5)	(217,6)	151,5
Contribution du personnel	836,2	(4,0)	(1,6)	(172,9)	(178,5)	657,7
Total partiel	9 819,5	(77,4)	(3,1)	(2 417,2)	(2 497,7)	7 321,8
La Haye						
Postes	2 198,4	(9,6)	(2,4)	361,2	349,2	2 547,6
Autres dépenses de personnel	5 895,1	(37,3)	2,8	3 358,4	3 323,9	9 219,0
Experts	30,2	(0,2)	0,1	16,5	16,4	46,6
Voyages du personnel	105,9	–	0,2	103,3	103,5	209,4
Services contractuels	69,0	(0,4)	0,1	(39,4)	(39,7)	29,3
Contribution du personnel	1 223,8	(5,9)	(1,7)	561,4	553,8	1 777,6
Total partiel	9 522,4	(53,4)	(0,9)	4 361,4	4 307,1	13 829,5
Total des dépenses (montant brut)	19 341,9	(130,8)	(4,0)	1 944,2	1 809,4	21 151,3
<i>Recettes</i>						
Contribution du personnel	2 060,0	(9,9)	(3,3)	388,5	375,3	2 435,3
Total des ressources nécessaires (montant net)	17 281,9	(120,9)	(0,7)	1 555,7	1 434,1	18 716,0

Postes (augmentation de 1 156 800 dollars, résultant d'un dépassement de crédits de 795 600 dollars à Arusha et d'un dépassement de crédits de 361 200 dollars à La Haye)

11. L'augmentation tient aux facteurs suivants :

a) Un dépassement de crédits à Arusha, dû au fait que les taux de vacance de postes ont été inférieurs aux prévisions durant l'exercice biennal. Les prévisions budgétaires ont été établies sur la base d'un taux de vacance de postes de 10,5 % pour les administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et de 4,8 % pour les agents des services généraux et les catégories apparentées. En 2016, le taux de vacance de poste a été de 8,3 % pour les postes d'administrateur et de 0 % pour les postes d'agent des services généraux et des catégories apparentées. Pour la période allant de janvier à septembre 2017, ces taux se sont établis respectivement à 12,5 % et 0 % ;

b) Un dépassement de crédits à la Haye dû au fait que les dépenses communes de personnel ont été supérieures aux prévisions, en partie compensé par le fait que les taux de vacance de poste ont été plus importants que prévu durant l'exercice biennal. Les prévisions budgétaires ont été établies sur la base d'un taux de vacance de postes de 4,3 % pour les administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et de 2,2 % pour les agents des services généraux et les catégories apparentées. En 2016, le taux de vacance moyen a été de 13,8 % pour les postes d'administrateur et de 0 % pour les postes d'agent des services généraux et des catégories apparentées. Pour la période allant de janvier à septembre 2017, ces taux se sont établis respectivement à 5,7 % et 0 %.

Autres dépenses de personnel (augmentation 962 000 dollars, résultant d'une sous-utilisation des crédits de 2 396 400 dollars à Arusha et d'un dépassement des crédits de 3 358 400 dollars à La Haye)

12. L'augmentation tient aux facteurs suivants :

a) Une sous-utilisation des crédits à Arusha, due au fait que l'activité judiciaire a été moins importante que prévu au cours de l'exercice biennal, les procès de deux accusés en fuite n'ayant pas eu lieu ;

b) Un dépassement de crédits à la Haye dû au fait que la tenue imprévue d'un nouveau procès dans l'affaire *Stanišić et Simatović* a entraîné un volume supplémentaire de travail, pour lequel des crédits n'ont pas été prévus dans le budget de 2016-2017.

Experts (diminution nette de 88 300 dollars, résultant d'une sous-utilisation des crédits de 104 800 dollars à Arusha et d'un dépassement de crédits de 16 500 dollars à La Haye)

13. La diminution tient aux facteurs suivants :

a) Une sous-utilisation des crédits à Arusha, due au fait que l'activité judiciaire a été moins importante que prévu, les accusés en fuite n'ayant pas été arrêtés au cours de l'exercice ;

b) Un dépassement de crédits à La Haye dû au fait que la tenue d'un nouveau procès dans l'affaire *Stanišić et Simatović* a entraîné un volume de travail supplémentaire.

Voyages (diminution nette de 185 100 dollars, résultant d'une sous-utilisation des crédits de 288 400 dollars à Arusha et d'un dépassement de crédits de 103 300 dollars à La Haye)

14. La diminution tient aux facteurs suivants :

a) Une sous-utilisation des crédits à Arusha, due principalement au fait que les missions prévues dans le cadre des poursuites engagées contre les accusés en fuite n'ont pas été effectuées, ces deux personnes n'ayant pas été arrêtées au cours de l'exercice biennal ;

b) Un dépassement de crédits à La Haye dû principalement au fait que des missions supplémentaires ont été effectuées dans le cadre du nouveau procès tenu dans l'affaire *Stanišić et Simatović*.

Services contractuels (diminution de 78 200 dollars, résultant d'une sous-utilisation des crédits de 38 800 dollars à Arusha et d'une sous-utilisation des crédits de 39 400 dollars à La Haye)

15. La diminution résulte de la sous-utilisation des crédits ouverts au titre de la formation à Arusha et à La Haye, la réunion annuelle des équipes d'Arusha et de La Haye n'ayant pas eu lieu.

Frais généraux de fonctionnement (diminution de 211 500 dollars, résultant d'une sous-utilisation des crédits uniquement à Arusha)

16. La diminution tient au fait que la méthode de gestion des sources a été revue et que le suivi des objectifs a été recentré pour inclure d'autres domaines tels que la surveillance matérielle, la surveillance technique et l'analyse de l'information, en particulier pour ce qui est de la surveillance technique. Le Bureau du Procureur a également créé deux groupes de travail, l'un en Afrique et l'autre en Europe, et a mis à profit ses partenariats avec la France, la Belgique, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et INTERPOL à meilleur escient, en faisant appel à leurs services spécialisés nationaux et internationaux.

Contributions du personnel (augmentation nette de 388 500 dollars, résultant d'une sous-utilisation des crédits de 172 900 dollars à Arusha et d'un dépassement de crédits de 561 400 dollars à La Haye)

17. L'augmentation représente la part des contributions du personnel qui correspond à la variation des montants demandés au titre des postes et d'autres dépenses de personnel.

Greffes

Tableau 5

Modifications prévues et montant proposé pour les crédits définitifs, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	Montant révisé des crédits ouverts pour 2016-2017	Modifications envisagées			Total	Montant proposé pour les crédits définitifs 2016-2017
		Taux de change	Inflation	Taux d'occupation des postes et autres facteurs		
Dépenses						
Arusha						
Postes	19 614,0	(155,3)	78,6	(4 540,3)	(4 617,0)	14 997,0
Autres dépenses de personnel	17 818,8	(179,0)	(108,2)	(9 433,4)	(9 720,6)	8 098,2
Consultants	64,2	(0,7)	(0,4)	–	(1,1)	63,1
Experts	159,4	(1,6)	(1,0)	(93,8)	(96,4)	63,0
Voyages du personnel	940,6	–	1,8	(83,6)	(81,8)	858,8
Services contractuels	4 347,9	(45,1)	(27,5)	(1 661,1)	(1 733,7)	2 614,2
Frais généraux de fonctionnement	6 655,9	(69,3)	(41,6)	(558,6)	(669,5)	5 986,4
Dépenses de représentation	22,1	(0,2)	(0,2)	–	(0,4)	21,7
Fournitures et accessoires	723,4	(7,5)	(4,5)	–	(12,0)	711,4
Mobilier et matériel	2 151,2	(22,7)	(13,8)	(215,0)	(251,5)	1 899,7
Aménagement des locaux	21,1	(0,2)	(0,1)	–	(0,3)	20,8
Subventions et contributions	825,0	–	–	(340,0)	(340,0)	485,0
Contributions du personnel	3 771,5	(27,5)	(4,3)	(1 407,6)	(1 439,4)	2 332,1
Total partiel	57 115,1	(509,1)	(121,2)	(18 333,4)	(18 963,7)	38 151,4
La Haye						
Postes	7 409,1	(32,7)	(18,3)	235,6	184,6	7 593,7
Autres dépenses de personnel	16 221,0	(102,0)	7,7	9 456,2	9 361,9	25 582,9
Voyages du personnel	657,0	–	1,4	79,4	80,8	737,8
Services contractuels	4 277,1	(26,9)	1,9	1 687,8	1 662,8	5 939,9
Frais généraux de fonctionnement	7 406,7	(46,3)	3,4	508,8	465,9	7 872,6
Dépenses de représentation	9,0	(0,1)	–	–	(0,1)	8,9
Fournitures et accessoires	274,4	(1,7)	0,3	37,7	36,3	310,7
Mobilier et matériel	1 070,7	(6,6)	0,6	316,3	310,3	1 381,0
Aménagement des locaux	31,3	(0,2)	0,1	–	(0,1)	31,2
Subventions et contributions	1 008,5	–	–	(598,5)	(598,5)	410,0
Contributions du personnel	4 086,0	(20,2)	(7,8)	1 673,1	1 645,1	5 731,1
Total partiel	42 450,8	(236,7)	(10,7)	13 396,4	13 149,0	55 599,8
New York						
Postes	142,4	–	1,1	53,2	54,3	196,7
Contributions du personnel	15,9	–	–	5,5	5,5	21,4
Total partiel	158,3	–	1,1	58,7	59,8	218,1
Total des dépenses (montant brut)	99 724,2	(745,8)	(130,8)	(4 878,3)	(5 754,9)	93 969,3

Objet de dépense	Montant révisé des crédits ouverts pour 2016-2017	Modifications envisagées			Total	Montant proposé pour les crédits définitifs 2016-2017
		Taux de change	Inflation	Taux d'occupation des postes et autres facteurs		
Recettes						
Contributions du personnel	7 873,4	(47,7)	(12,1)	271,0	211,2	8 084,6
Total des ressources nécessaires (montant net)	91 850,8	(698,1)	(118,7)	(5 149,3)	(5 966,1)	85 884,7

Postes (diminution nette de 4 251 500 dollars, résultant d'une sous-utilisation des crédits de 4 540 300 dollars à Arusha, d'un dépassement de crédits de 235 600 dollars à La Haye et d'un dépassement de crédits de 53 200 dollars au titre des services d'appui dispensés au Mécanisme, à New York)

18. La diminution nette tient aux facteurs suivants :

a) Une sous-utilisation des crédits à Arusha, principalement due au fait que le taux de vacance de postes pendant l'exercice biennal a été supérieur aux prévisions. Les hypothèses budgétaires reposaient sur un taux de vacance de postes de 10,5 % pour les administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et de 4,8 % pour les agents des services généraux et les catégories apparentées. En 2016, les taux de vacance de postes moyens ont été de 10,9 % pour les postes d'administrateur et de 4 % pour les postes d'agent des services généraux et des catégories apparentées. Pour la période allant de janvier à septembre 2017, ces taux se sont établis respectivement à 12,3 % et 1,9 % ;

b) Un dépassement de crédits à La Haye, dû au fait que les dépenses communes de personnel ont été supérieures aux prévisions, qui a été en partie compensé par le fait que les taux de vacance de postes ont été supérieurs aux prévisions pendant l'exercice biennal. Les hypothèses budgétaires reposaient sur un taux de vacance de postes de 4,3 % pour les administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et de 2,2 % pour les agents des services généraux et les catégories apparentées. En 2016, les taux moyens de vacance de postes ont été de 6,3 % pour les postes d'administrateur et de 2,4 % pour les postes d'agent des services généraux et des catégories apparentées. Pour la période allant de janvier à septembre 2017, ces taux se sont établis respectivement à 3,9 % et 3,3 % ;

c) Un dépassement de crédits à New York, dû au fait que les taux de vacance de postes ont été inférieurs aux prévisions pendant l'exercice biennal. En 2016 et en 2017, les taux de vacance de postes ont été respectivement de 33,3 % et 0 %, alors que les hypothèses budgétaires avaient été calculées sur la base d'un taux de vacance de postes de 55,8 %.

Autres dépenses de personnel (augmentation nette de 22 800 dollars, résultant d'une sous-utilisation des crédits de 9 433 400 dollars à Arusha et d'un dépassement de crédits de 9 456 200 dollars à La Haye)

19. L'augmentation tient aux facteurs suivants :

a) Une sous-utilisation des crédits à Arusha, principalement due au fait que l'activité judiciaire a été moins importante que prévu au cours de l'exercice biennal, les procès de deux accusés en fuite n'ayant pu avoir lieu, ceux-ci n'ayant pas été arrêtés au cours de l'exercice biennal ;

b) Un dépassement de crédits à La Haye, principalement imputable au recrutement de membres du personnel supplémentaires chargés de contribuer au lancement d'un nouveau procès dans l'affaire *Stanišić et Simatović*, pour lequel des crédits n'ont pas été ouverts dans le budget 2016-2017.

Experts (diminution de 93 800 dollars, correspondant uniquement à une sous-utilisation des crédits à Arusha)

20. La sous-utilisation des crédits s'explique principalement par le fait que les dépenses afférentes à la comparution des témoins experts cités par la défense ont été inférieures aux prévisions, les deux accusés en fuite n'ayant pas été arrêtés durant l'exercice biennal.

Voyages du personnel (diminution de 4 200 dollars, résultant d'une sous-utilisation des crédits de 83 600 dollars à Arusha et d'un dépassement de crédits de 79 400 dollars à La Haye)

21. La diminution tient aux facteurs suivants :

a) Une sous-utilisation des crédits à Arusha, due principalement au fait que l'activité judiciaire a été moins importante que prévu, les deux accusés en fuite n'ayant pas été arrêtés au cours de l'exercice biennal ;

b) Un dépassement des crédits à La Haye, qui tient principalement au fait que le nombre de voyages a été plus élevé que prévu, un nouveau procès s'étant ouvert dans l'affaire *Stanišić et Simatović*.

Services contractuels (augmentation nette de 26 700 dollars, résultant d'une sous-utilisation des crédits de 1 661 100 dollars à Arusha et d'un dépassement de crédits de 1 687 800 dollars à La Haye)

22. L'augmentation tient aux facteurs suivants :

a) Une sous-utilisation des crédits à Arusha, au titre principalement des honoraires des avocats de la défense, du fait que les deux accusés en fuite n'ont pas été arrêtés au cours de l'exercice biennal ;

b) Un dépassement de crédits à La Haye, au titre principalement des honoraires des avocats de la défense et de la rédaction de procès-verbaux, la tenue d'un nouveau procès dans l'affaire *Stanišić et Simatović* n'ayant pas été prévue dans le calendrier judiciaire 2016-2017 et, par conséquent, pas inscrite au budget de l'exercice en cours.

Frais généraux de fonctionnement (diminution nette de 49 800 dollars, résultant d'une sous-utilisation des crédits de 558 600 dollars à Arusha et d'un dépassement de crédits de 508 800 dollars à La Haye)

23. La diminution tient aux facteurs suivants :

a) Une sous-utilisation des crédits à Arusha, du fait que : i) l'activité judiciaire a été moins importante que prévu, les procès des accusés en fuite n'ayant notamment pas eu lieu ; ii) les dépenses relatives à l'exécution des peines ont été inférieures aux prévisions, les transferts de personnes condamnées par le Tribunal pénal international pour le Rwanda depuis le Centre de détention des Nations Unies vers les États désignés pour l'exécution des peines n'ayant pas eu lieu ;

b) Un dépassement de crédits à La Haye, principalement dû au fait que les frais de location des locaux du siège ont été supérieurs aux prévisions, partiellement compensé par le fait que les dépenses d'électricité ont été inférieures aux prévisions

grâce à la prise d'initiatives de réduction de la consommation, telles que l'utilisation d'ampoules à faible consommation et d'interrupteurs à détecteur de mouvements.

Fournitures et accessoires (augmentation de 37 700 dollars, correspondant uniquement à un dépassement de crédits à La Haye)

24. Le dépassement de crédits s'explique par le fait que les besoins en fournitures audiovisuelles ont été plus importants que prévu, le nombre d'enregistrements dans l'affaire *Stanišić et Simatović* ayant été supérieur aux prévisions.

Mobilier et matériel (augmentation nette de 101 300 dollars, résultant d'une sous-utilisation des crédits de 215 000 dollars à Arusha et d'un dépassement de crédits de 316 300 dollars à La Haye)

25. L'augmentation tient aux facteurs suivants :

a) Une sous-utilisation des crédits à Arusha, au titre principalement de l'achat de mobilier et de matériel de bureau, les deux accusés en fuite n'ayant pas été arrêtés ;

b) Un dépassement de crédits à La Haye, qui tient principalement au fait que les dépenses au titre du matériel de sûreté et de sécurité ont été supérieures aux prévisions, l'équipement obsolète ayant dû être remplacé. Le volume supplémentaire d'activité judiciaire provoqué par le lancement d'un nouveau procès dans l'affaire *Stanišić et Simatović* s'est traduit par une augmentation de l'utilisation des salles d'audience et par la nécessité de remplacer le matériel afin de limiter les risques de défaillance des systèmes.

Subventions et contributions (diminution de 938 500 dollars, résultant d'une sous-utilisation des crédits de 340 000 dollars à Arusha et d'une sous-utilisation des crédits de 598 500 dollars à La Haye)

26. La diminution s'explique principalement par le fait que les dépenses relatives aux services d'appui fourni au Mécanisme par l'Office des Nations Unies à Genève ont été inférieures aux prévisions, tant à la division d'Arusha qu'à celle de La Haye.

Contributions du personnel (augmentation nette de 271 000 dollars, résultant d'une sous-utilisation des crédits de 1 407 600 dollars à Arusha, d'un dépassement de crédits de 1 673 100 dollars à La Haye et d'un dépassement de crédits de 5 500 dollars au titre des services d'appui dispensés au Mécanisme, à New York)

27. L'augmentation représente la part des contributions du personnel qui correspond à la variation des montants demandés au titre des postes et d'autres dépenses du personnel.

Gestion des registres et archives

Tableau 6

Modifications prévues et montant proposé pour les crédits définitifs, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	Montant révisé des crédits ouverts pour 2016-2017	Modifications envisagées			Total	Montant proposé pour les crédits définitifs 2016-2017
		Taux de change	Inflation	Taux d'occupation des postes et autres facteurs		
Dépenses						
Arusha						
Postes	2 444,9	(19,9)	10,5	683,4	674,0	3 118,9
Autres dépenses de personnel	2,9	–	–	–	–	2,9
Voyages du personnel	65,9	–	0,1	–	0,1	66,0
Services contractuels	96,9	(1,1)	(0,6)	–	(1,7)	95,2
Frais généraux de fonctionnement	76,4	(0,8)	(0,5)	–	(1,3)	75,1
Fournitures et accessoires	72,1	(0,7)	(0,3)	–	(1,0)	71,1
Mobilier et matériel	272,4	(2,8)	(1,8)	–	(4,6)	267,8
Contributions du personnel	266,8	(1,3)	(0,5)	80,4	78,6	345,4
Total partiel	3 298,3	(26,6)	6,9	763,8	744,1	4 042,4
La Haye						
Postes	2 233,1	(9,9)	(5,1)	223,4	208,4	2 441,5
Autres dépenses de personnel	4,1	(0,1)	–	–	(0,1)	4,0
Voyages du personnel	44,5	–	0,1	–	0,1	44,6
Services contractuels	130,3	(0,7)	0,1	–	(0,6)	129,7
Frais généraux de fonctionnement	133,4	(0,8)	0,2	–	(0,6)	132,8
Fournitures et accessoires	45,2	(0,5)	0,1	–	(0,4)	44,8
Mobilier et matériel	539,6	(3,3)	0,2	–	(3,1)	536,5
Contributions du personnel	394,0	(0,8)	(2,7)	38,6	35,1	429,1
Total partiel	3 524,2	(16,1)	(7,1)	262,0	238,8	3 763,0
Total des dépenses (montant brut)	6 822,5	(42,7)	(0,2)	1 025,8	982,9	7 805,4
Recettes						
Contributions du personnel	660,8	(2,1)	(3,2)	119,0	113,7	774,5
Total des ressources nécessaires (montant net)	6 161,7	(40,6)	3,0	906,8	869,2	7 030,9

Postes (augmentation de 906 800 dollars, résultant d'un dépassement de crédits de 683 400 dollars à Arusha et d'un dépassement de crédits de 223 400 dollars à La Haye)

28. L'augmentation tient aux facteurs suivants :

a) Un dépassement de crédits à Arusha, dû au fait que les taux de vacance de postes pendant l'exercice biennal ont été inférieurs aux prévisions. Les hypothèses budgétaires reposaient sur un taux de vacance de postes de 10,5 % pour les administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et de 4,8 % pour les agents des services généraux et les catégories apparentées. En 2016, les taux de vacance de

postes moyens ont été de 0 % pour les postes d'administrateur et de 0 % pour les postes d'agent des services généraux et des catégories apparentées. Pour la période allant de janvier à septembre 2017, ces taux se sont établis respectivement à 5,6 % et 2,2 %.

b) Un dépassement de crédits à La Haye, dû au fait que les taux de vacance de postes pendant l'exercice biennal ont été inférieurs aux prévisions. Les hypothèses budgétaires reposaient sur un taux de vacance de postes de 4,3 % pour les administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et de 2,2 % pour les agents des services généraux et les catégories apparentées. En 2016, les taux de vacance de postes moyens ont été de 0 % pour les postes d'administrateur et de 0 % pour les postes d'agent des services généraux et des catégories apparentées. Pour la période allant de janvier à septembre 2017, ces taux se sont établis à 0 % pour les deux catégories.

Contributions du personnel (augmentation de 119 000 dollars, résultant d'un dépassement de crédits de 80 400 dollars à Arusha et d'un dépassement de crédits de 38 600 dollars à La Haye)

29. L'augmentation représente la part des contributions du personnel qui correspond à la variation des montants demandés au titre des postes.

Engagements au titre de la pension des juges et de l'assurance maladie après la cessation de service des anciens membres du personnel

30. Au paragraphe 8 de la section II de sa résolution 70/243, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de prévoir, dans les prochains projets de budget du Mécanisme, un montant destiné à financer les engagements payables au cours de l'exercice biennal correspondant au titre des prestations de retraite à verser aux juges, ainsi qu'à leurs conjoints survivants, et au titre des prestations d'assurance maladie payables après la cessation de service aux anciens fonctionnaires du Tribunal pénal international pour le Rwanda, du Mécanisme et, s'il y avait lieu, du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie. Par conséquent, comme indiqué ci-dessous, des prévisions ont été faites concernant les prestations de retraite à verser aux juges et les prestations d'assurance maladie payables après la cessation de service aux anciens fonctionnaires.

Tableau 7

Modifications prévues et montant proposé pour les crédits définitifs, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	Montant révisé des crédits ouverts pour 2016-2017	Modifications envisagées			Total	Montant proposé pour les crédits définitifs 2016-2017
		Taux de change	Inflation	Taux d'occupation des postes et autres facteurs		
Arusha						
Autres dépenses de personnel	856,2	(8,5)	(5,1)	–	(13,6)	842,6
Émoluments des non-fonctionnaires	2 564,5	(17,2)	(10,3)	–	(27,5)	2 537,0
Total	3 420,7	(25,7)	(15,4)	–	(41,1)	3 379,6

Tribunal pénal international pour le Rwanda : dépenses de liquidation

31. Dans son rapport final sur l'exécution du budget du Tribunal pénal international pour le Rwanda pour l'exercice biennal 2016-2017 (A/71/577), le

Secrétaire général a fourni une estimation du montant des ressources totales requises au cours de l'exercice biennal 2016-2017 pour les activités de liquidation du Tribunal, ressources qui dépassaient de 3 726 700 dollars le montant brut des crédits ouverts à cette fin (2 086 100 millions de dollars).

32. Dans sa résolution 71/267, l'Assemblée générale a approuvé le transfert d'un montant brut de 3 726 700 dollars (montant net : 3 466 000 dollars), destiné à couvrir une partie du montant estimatif des dépenses totales du Tribunal, et le cas échéant toutes autres dépenses supplémentaires, venant en sus des crédits ouverts à cette fin, et l'imputation du montant correspondant sur le budget de l'exercice 2016-2017 du Mécanisme, dont il serait rendu compte dans le deuxième rapport sur l'exécution du budget dudit mécanisme.

33. Pour l'année terminée le 31 décembre 2016, le dépassement effectif des crédits ouverts dans le budget 2016-2017 du Tribunal pénal international pour le Rwanda s'élevait à 2,1 millions de dollars, une fois les ajustements nécessaires apportés ; en application de la résolution 71/267 de l'Assemblée générale, en 2016, ce chiffre a été transféré et imputé sur le budget 2016-2017 du Mécanisme. Par conséquent, ce montant de 2,1 millions de dollars est pris en considération dans le tableau 8, lequel contient également des estimations destinées à couvrir, selon que de besoin, les dépenses de liquidation du Tribunal qui pourraient échoir au Mécanisme.

Tableau 8

Modifications prévues et montant proposé pour les crédits définitifs, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	Montant révisé des crédits ouverts pour 2016-2017	Modifications envisagées			Total	Montant proposé pour les crédits définitifs 2016-2017
		Taux de change	Inflation	Taux d'occupation des postes et autres facteurs		
Dépenses						
Arusha						
Autres dépenses de personnel	–	–	–	327,1	327,1	327,1
Consultants	–	–	–	38,7	38,7	38,7
Voyages du personnel	–	–	–	28,5	28,5	28,5
Services contractuels	–	–	–	8,3	8,3	8,3
Frais généraux de fonctionnement	–	–	–	27,6	27,6	27,6
Subventions et contributions	–	–	–	2 105,2	2 105,2	2 105,2
Contributions du personnel	–	–	–	87,0	87,0	87,0
Total des dépenses (montant brut)	–	–	–	2 622,4	2 622,4	2 622,4
Recettes						
Contributions du personnel	–	–	–	87,0	87,0	87,0
Total des ressources nécessaires (montant net)	–	–	–	2 535,4	2 535,4	2 535,4

Autres dépenses de personnel (327 100 dollars)

34. Le montant prévu à cette rubrique est destiné à couvrir les dépenses liées au recrutement de membres du personnel engagés pour une période de courte durée en vue de soutenir les activités menées dans le sillage de la liquidation.

Consultants (38 700 dollars)

35. La somme indiquée à cette rubrique est destinée à couvrir le coût de l'évaluation actuarielle des montants à prévoir au titre des prestations de retraite et des prestations d'assurance maladie payables après la cessation de service, à verser respectivement aux anciens juges et fonctionnaires du Tribunal pénal international pour le Rwanda.

Voyages (28 500 dollars)

36. Ce montant couvre les frais de voyage entre Arusha et La Haye des membres du personnel engagés pour une période de courte durée en vue de procéder à la liquidation du Tribunal, ainsi que ceux du personnel des services financiers de La Haye envoyés à Arusha pour contribuer à la liquidation. Il comprend également les frais de voyage du personnel du Bureau des services de contrôle interne chargé de réaliser l'audit du Tribunal pénal international pour le Rwanda après sa liquidation.

Services contractuels (8 300 dollars)

37. Le montant prévu à cette rubrique est destiné à couvrir les frais liés à la prolongation des licences informatiques nécessaires à la liquidation.

Frais généraux de fonctionnement (27 600 dollars)

38. Le montant prévu à cette rubrique est destiné à couvrir les frais relatifs aux activités de maintien de l'ordre et de protection des témoins, ainsi que les dépenses de communication occasionnées par les activités de rapprochement des prestataires menées à grande échelle par le personnel du Mécanisme dans le sillage de la liquidation.

Subventions et contributions (2 105 200 dollars)

39. Ce montant correspond au dépassement de crédits du Tribunal pénal international pour le Rwanda pour l'année terminée le 31 décembre 2016, qui a été imputé sur le budget 2016-2017 du Mécanisme, en application de la résolution 71/267 de l'Assemblée générale.

Contributions du personnel (87 000 dollars)

40. Ce montant correspond à la portion des contributions du personnel au titre des autres dépenses de personnel.

III. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

41. L'Assemblée générale est invitée à prendre note du présent rapport et à approuver le montant des crédits définitifs à inscrire au compte du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux pour l'exercice biennal 2016-2017, soit 131 966 100 dollars en chiffres bruts (montant net : 120 584 700 dollars).

Annexe I

Hypothèses budgétaires

Les paramètres ci-après ont été retenus pour estimer le montant des crédits définitifs à inscrire au compte du Mécanisme :

<i>Paramètres budgétaires</i>	<i>Lieu d'affectation</i>							
	<i>La Haye (euro par rapport au dollar É.-U.)</i>				<i>Arusha (shilling tanzanien par rapport au dollar É.-U.)</i>			
	<i>Chiffres retenus aux fins du premier rapport sur l'exécution du budget</i>		<i>Chiffres retenus aux fins du deuxième rapport sur l'exécution du budget</i>		<i>Chiffres retenus aux fins du premier rapport sur l'exécution du budget</i>		<i>Chiffres retenus aux fins du deuxième rapport sur l'exécution du budget</i>	
	<i>2016</i>	<i>2017</i>	<i>2016</i>	<i>2017</i>	<i>2016</i>	<i>2017</i>	<i>2016</i>	<i>2017</i>
Taux de change	0,906	0,881	0,905	0,893	2 183,117	2 181,000	2 183,179	2 230,713
Taux d'inflation (en %)	0,2	1,0	0,1	1,3	5,2	6,5	5,2	5,40
Coefficient d'ajustement (en %)	32,61	34,00	32,62	34,03	42,75	41,50	42,72	40,77

Annexe II

Activités judiciaires menées durant l'exercice biennal 2016-2017

I. Principales activités du Président

Dans l'exercice de ses fonctions judiciaires, le Président a rendu, au cours de l'exercice biennal (depuis le 31 octobre 2017), 42 ordonnances et décisions relatives à l'exécution des peines et plusieurs autres décisions et ordonnances concernant notamment la révision des décisions administratives et des demandes ayant trait à des affaires renvoyées devant les juridictions nationales. Il a également rendu 148 ordonnances confiant à un juge unique ou à la Chambre d'appel l'examen de certaines questions. Il a en outre présidé la Chambre d'appel et exercé les fonctions de juge de la mise en état en appel dans les affaires *Le Procureur c. Vojislav Šešelj* et *Le Procureur c. Radovan Karadžić*. Le Président a par ailleurs conduit l'examen d'un certain nombre de questions en appel, notamment des demandes de réformation du jugement dans les affaires *Le Procureur c. Augustin Ngirabatware*, *Le Procureur c. Eliézer Niyitegeka* et *Le Procureur c. Laurent Semanza*.

II. Principales activités des juges uniques

Au cours de l'exercice biennal (depuis le 31 octobre 2017), les juges uniques ont rendu 239 ordonnances et décisions relatives à des questions ayant trait, à Arusha et à La Haye, à la protection des témoins, à des demandes d'accès aux documents, à la communication de pièces et à des allégations d'outrage et de faux témoignage. Les juges William Sekule et Vagn Joensen exercent à tour de rôle les fonctions de juge de permanence à la division d'Arusha.

III. Principales activités des Chambres de première instance

Le 15 décembre 2015, la Chambre d'appel du Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie a rendu son arrêt dans l'affaire concernant *Jovica Stanišić et Franko Simatović*, par lequel elle a annulé leur acquittement et ordonné la tenue d'un nouveau procès pour tous les chefs d'accusation. Le 17 décembre 2015, une chambre de première instance a été saisie de l'affaire par le Président. Le 18 décembre 2015, Jovica Stanišić et Franko Simatović ont plaidé non coupables lors de leur comparution initiale.

Pendant l'exercice biennal (jusqu'au 12 juin 2017), la Chambre de première instance a procédé à l'instruction du dossier. Les audiences consacrées à la préparation du procès se sont tenues les 19 février, 23 mai, 28 septembre et 14 décembre 2016 et le 7 avril 2017. La Chambre de première instance a en outre tenu des audiences le 13 décembre 2016 et le 2 février 2017, à l'occasion desquelles elle a entendu un médecin expert en vue de l'aider à définir les modalités du procès en tenant compte de l'état de santé de Jovica Stanišić. L'audition avant jugement a eu lieu le 17 mai 2017. Le procès s'est ouvert le 13 juin 2017, et la présentation des moyens à charge est en cours. Pendant l'exercice biennal (depuis le 31 octobre 2017), la Chambre de première instance a rendu 128 ordonnances et décisions relatives à la remise en liberté provisoire des accusés, à la conduite et à la portée du procès, à la recevabilité des preuves, et à d'autres questions.

IV. Principales activités de la Chambre d'appel

La Chambre d'appel a dirigé la mise en état en appel dans l'affaire *Radovan Karadžić* et l'Accusation contre le jugement rendu le 24 mars 2016 par une Chambre de première instance du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie dans l'affaire *Karadžić*. La Chambre de première instance a déclaré Radovan Karadžić coupable de génocide, de crimes contre l'humanité et de violations des lois et coutumes de la guerre, et l'a condamné à une peine de 40 ans d'emprisonnement. Dans leurs actes d'appel déposés le 22 juillet 2016, Radovan Karadžić et l'Accusation ont soulevé au total 54 moyens d'appel. Le dépôt des mémoires s'est terminé le 6 avril 2017 et le procès est en cours de préparation. Des conférences de mise en état ont eu lieu le 15 novembre 2016 et les 6 mars, 23 juin et 10 octobre 2017.

La Chambre d'appel a également dirigé la mise en état en appel dans l'affaire de l'Accusation contre l'acquiescement de Vojislav Šešelj, prononcé le 31 mars 2016 par une chambre de première instance du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie. L'Accusation a déposé son acte d'appel le 2 mai 2016, faisant valoir que la Chambre de première instance avait commis une erreur de droit en ne motivant pas le jugement et une erreur de fait en acquittant Vojislav Šešelj. Le dépôt des mémoires s'est terminé le 22 février 2017 et le procès en appel devrait avoir lieu le 13 décembre 2017.

Le 8 juillet 2016, Augustin Ndirabatware a déposé une demande en révision de l'arrêt d'appel rendu à son encontre. En raison de la détention du juge Aydin Sefa Akay, la procédure a été retardée jusqu'à ce que celui-ci soit libéré, le 14 juin 2017. Le 19 juin 2017, la Chambre d'appel a fait droit à la demande présentée par Augustin Ndirabatware et ordonné aux parties de déposer une liste des pièces et des témoins qu'elles souhaitaient présenter à l'audience consacrée à la révision. La Chambre d'appel est également saisie des demandes en révision présentées les 7 juin 2017 et 9 octobre 2017, respectivement, par Eliézer Niyitegeka et Laurent Semanza. Le dépôt des mémoires est en cours.

La Chambre d'appel a également examiné un certain nombre d'autres dossiers, notamment des demandes en révision distinctes et des demandes ayant trait à la protection de témoins et à l'accès à des documents confidentiels. Au cours de l'exercice biennal (depuis le 31 octobre 2017), la Chambre d'appel a rendu 133 ordonnances et décisions.